



**Direction des déchets,
des installations de recherche et du cycle**

Montrouge, le 13 février 2014

N/Réf. : CODEP-DRC-2014-007603

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le président du Groupe permanent
d'experts chargé des laboratoires et des usines

Monsieur le président du Groupe permanent
d'experts chargé des déchets

Objet : Dossier de stratégie de gestion des déchets d'EDF

Réf. : [1] Lettre CODEP-DRC-2012-014298 du 14 mai 2012
[2] Lettres D5260 2013/07147 du 1^{er} octobre 2013 et D5260 2013/08043 du 15 novembre 2013
[3] Lettre D5262 2013/07323 du 7 octobre 2013
[4] Lettre ELDGP1300073 du 30 septembre 2013

Messieurs les présidents,

Par courrier en première référence, j'ai informé EDF de mon intention de faire examiner sa stratégie de gestion des déchets radioactifs par les Groupes permanents d'experts que vous présidez, compte tenu des évolutions intervenues dans la gestion des déchets d'EDF et des filières disponibles depuis le dernier examen sur ce thème en 2002. Par courriers en référence [2], EDF a transmis la mise à jour de son dossier de stratégie de gestion des déchets.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire examiner le dossier transmis par EDF par les Groupes permanents d'experts que vous présidez afin de me donner votre avis sur ce dossier, et notamment concernant les aspects suivants :

1. l'adéquation de l'organisation locale et nationale eu égard à la gestion des déchets et aux enjeux de sûreté associés en particulier la définition des missions de chacune des entités d'EDF ;
2. le bien-fondé vis-à-vis des enjeux et des exigences de sûreté de la gestion des déchets, issus du fonctionnement des centrales nucléaires comme des chantiers de démantèlement, de la production jusqu'au stockage, ou à l'entreposage en cas d'absence de filière opérationnelle, en tenant compte de l'historique et des conditions de fonctionnement et au regard des filières disponibles ;
3. les actions de réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets produits en vue de l'optimisation des filières de gestion des déchets ;
4. la gestion des déchets sans filière (amiante, plomb, DEEE, etc) en fonction de leur nature et quantité ;

5. les solutions de gestion (et notamment recyclage ou valorisation), sur site ou non, envisagées pour la gestion des gros composants (générateurs de vapeur et couvercles de cuve) et des déchets produits en quantité importante (gravats, ferrailles, etc) y compris par les opérations de démantèlement ;
6. la gestion des déchets de type FAVL déjà produits et à produire lors du démantèlement des centrales de première génération de la filière UNGG et en particulier leur caractérisation et les possibilités de traitement/destruction envisagée par EDF dont la synthèse a été transmise par courrier en référence [3] ;
7. la disponibilité des emballages de transport en lien avec les contraintes de planning de prise en charge de différents types de déchets ou combustibles usés.

L'examen des points relatifs aux déchets issus des opérations de démantèlement devra tenir compte de l'analyse des éléments examinés dans le cadre de l'instruction du dossier relatif au programme de démantèlement des centrales nucléaires d'EDF. En particulier, j'ai l'honneur de vous demander de m'indiquer si la stratégie de gestion des déchets issus du démantèlement des centrales d'EDF est bien compatible avec celle, plus globale, de gestion des déchets d'EDF.

Enfin, EDF indique à de nombreuses reprises dans son dossier que ce dernier est lié à d'autres dossiers notamment les dossiers relatifs à la cohérence du cycle et à la demande d'autorisation de mise en service d'ICEDA. J'ai l'honneur de vous demander d'identifier les points qui n'ont pas pu faire l'objet d'une instruction complète dans le cadre du présent dossier et qui nécessiteront une attention particulière dans le cadre de l'instruction des dossiers auxquels EDF renvoie.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir convier des membres du Groupe permanent d'experts pour les transports et des membres du Groupe permanent d'experts pour les réacteurs, les représentants de la Direction des déchets, des installations de recherche et du cycle et de la Direction des centrales nucléaires de l'ASN, aux travaux des Groupes permanents d'experts que vous présidez lorsque ceux-ci examineront l'ensemble des documents.

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le directeur général adjoint**

Jean-Luc LACHAUME